



RÉVISION GÉNÉRALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME D'ORNON

Annexe 7 du rapport de présentation : Informations
sur l'ouvrage de protection de la Reclote



Alpicité
Urbanisme, Paysage,
Environnement

SARL Alpicité
Av. de La Clapière – 01 Rés. La
Croisée des chemins
05 200 EMBRUN
Tél : 04.92.46.51.80
contact@alpicite.fr
www.alpicite.fr

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité  	Agence RTM Alpes du Nord Service Départemental RTM de l'Isère Rapport financé dans le cadre de la mission d'intérêt général RTM pour le Ministère de la Transition Ecologique.
Commune de Chanteperier	
Date de diffusion : 12/07/2022	Version de document : 1

Liste de diffusion :	Rédigé par :
Mairie :	J. Meunier
DDT :	Validé par :
Autre :	
RTM : archivage – chrono (22-105/JM)–secteur C.	M. SCHMITT

1. Contexte

Le 18 mai 2022, un orage intense a causé une crue torrentielle du torrent de la Reclotte, sur la commune de Chanteperier dans une zone limitrophe de celle d'Ornon (secteur du téléski du col d'Ornon). La crue a charrié de grandes quantités de matériaux et provoqué l'engravement du lit ainsi qu'un léger débordement qui s'est propagé en direction du lotissement du col sans toutefois l'atteindre.

A cette occasion, une fiche évènement (EV_48209) a été rédigée conjointement par les techniciens RTM des secteurs de l'Oisans et de la Matheysine.

Le présent avis a pour objet de définir un programme d'actions à mettre en œuvre rapidement afin de mettre en sécurité les enjeux.

2. Situation

Le torrent de la combe de la Reclotte est issu du versant Ouest de la Tête des Filons. Il fait parti d'un réseau de trois torrents parallèles qui se rejoignent sur l'imposant cône de déjections du Merdaret.

Au niveau de la confluence de ces trois combes, une tourne paravalanche a été édifiée par le SERACO¹ en 1985 et fait également office de merlon torrentiel qui fixe le tracé du torrent tel qu'on le connaît aujourd'hui. Ce n'était pas le cas auparavant où la Reclotte pouvait entièrement balayer son cône de déjection, cône sur lequel se trouve désormais le « lotissement du col ».

¹ SERACO : Syndicat intercommunal d'Etudes et de Réalisation pour l'aménagement du Col d'Ornon
Service RTM de l'Isère - Hôtel des administrations - 9 quai Créqui - CS 20028 - 38026 GRENOBLE CEDEX 1

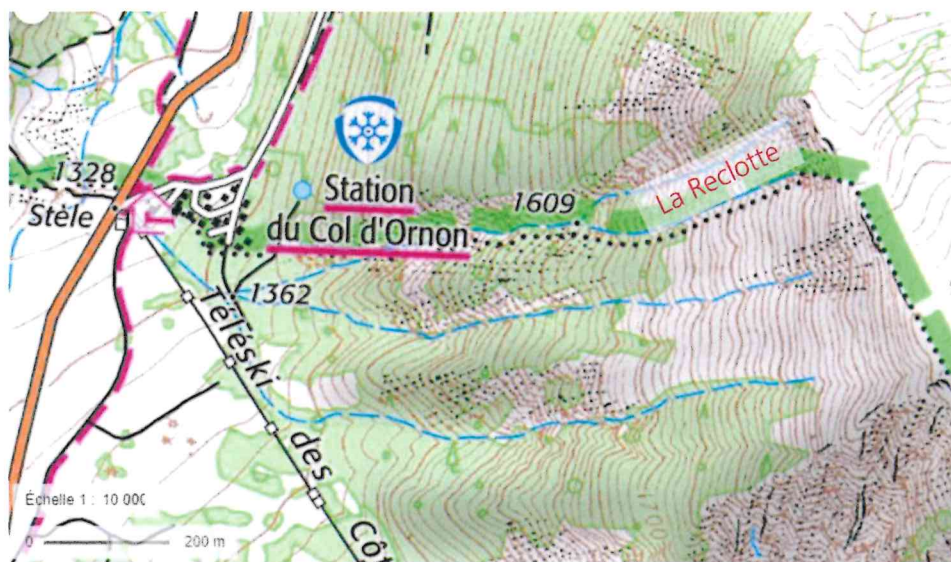


Figure 1 : Localisation de la combe de la Reclotte

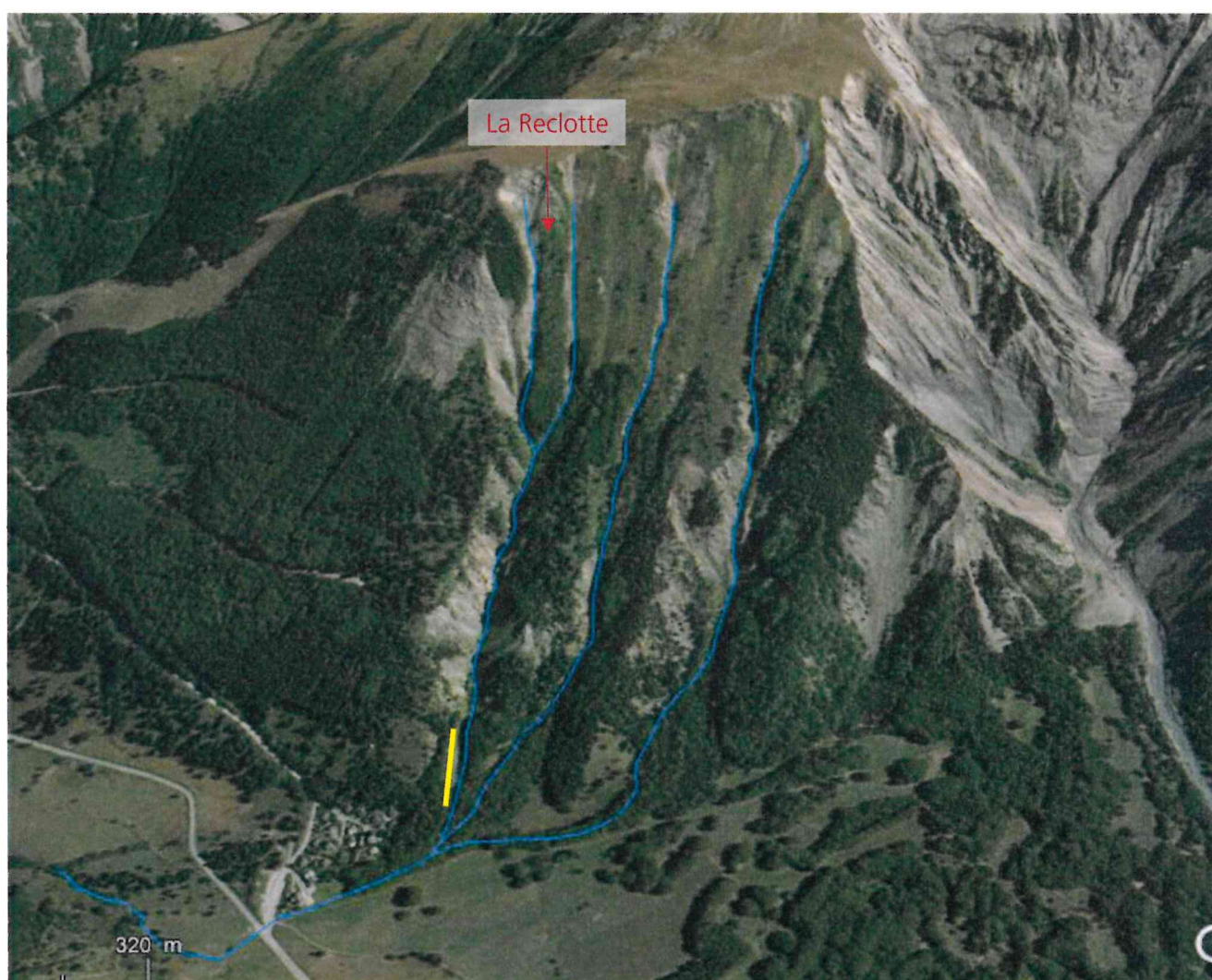


Figure 2 Combe de la Reclotte (vue Google Earth). La tourne paravalanche est matérialisée par le trait jaune

La combe de la Reclotte est actuellement classée cours d'eau « par défaut » mais une révision prochaine de ce classement, initiée par le service environnement de la DDT38, devrait a priori la déclasser compte tenu de son assec quasi permanent.

3. Documents de référence

3.1. Documents d'affichage du risque

Les communes de Chanteperier et Ornon ont toutes deux des documents d'affichage du risque : une carte R111-3 pour Chantelouve (1975) et une carte multialéas pour Ornon (2015).

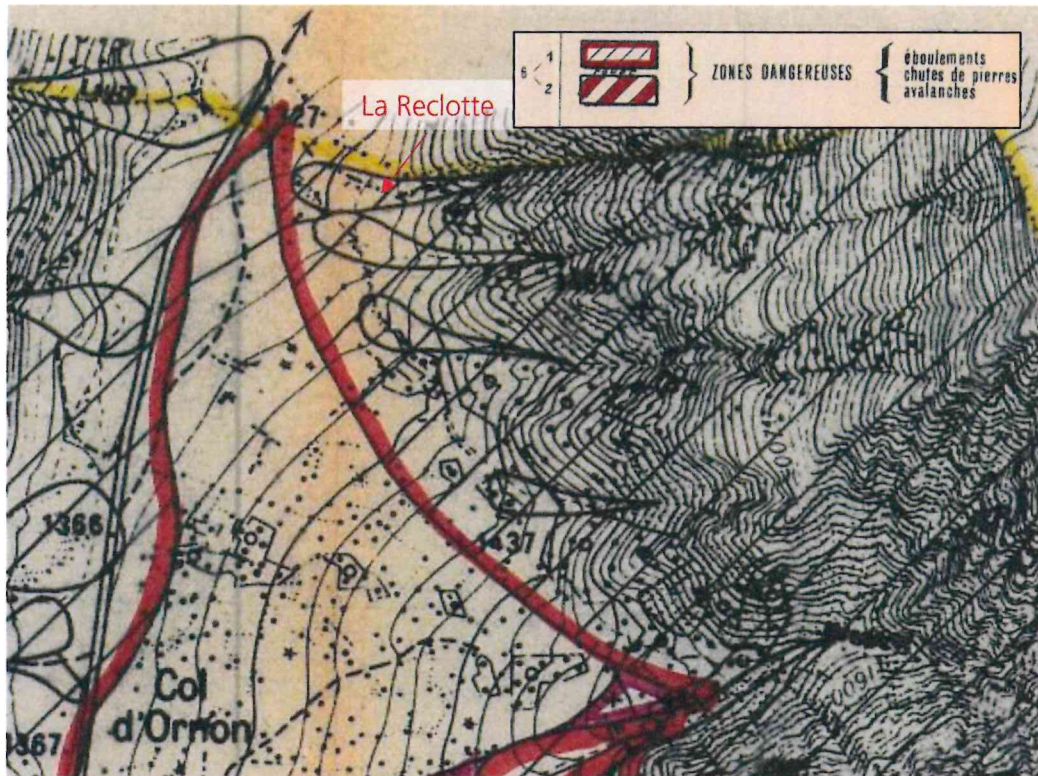


Figure 3 Carte R111-3 de la commune de Chanteperier

La carte R111-3 est peu précise et le fond IGN ancien ne fait même pas figurer le principal enjeu du secteur (lotissement du Col). La combe de la Reclotte fait partie d'une grande zone aux risques montagneux indifférenciés (dite « zones dangereuses » - voir légende). Elle figure également dans une zone avalancheuse matérialisée par un polygone noir représentant la zone d'arrêt des avalanches estimée à l'époque.

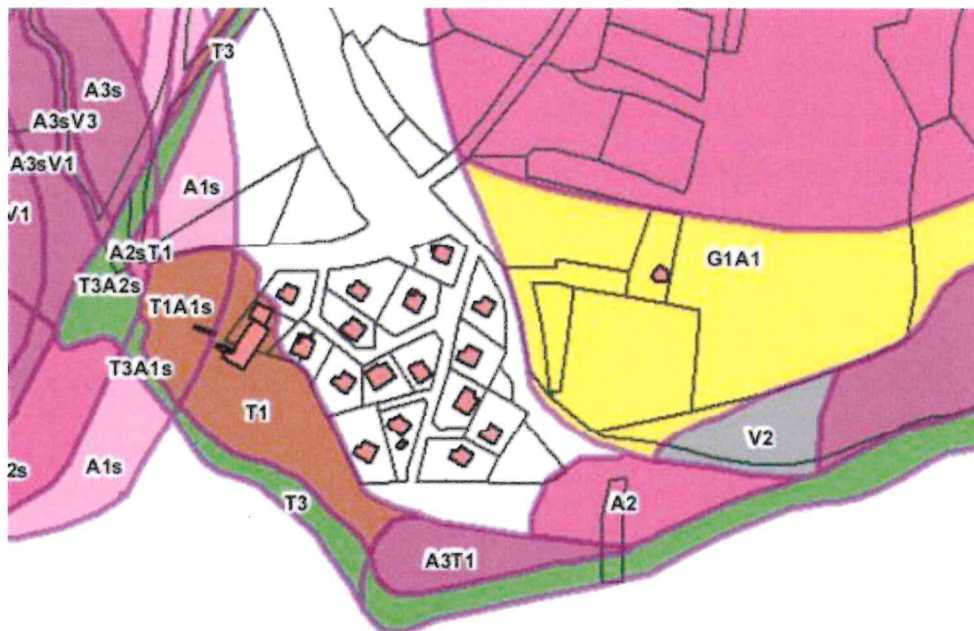


Figure 4 Carte d'aléas, commune d'Ornon)

La commune d'Ornon possède une carte d'aléa plus exhaustive qui fait clairement apparaître le risque de crue torrentielle sur la combe de la Reclotte ainsi que le risque avalancheux. On notera que la représentation du risque torrentiel (avec retour des écoulements sur la route départementale) y est fidèle à ce qui s'est produit le 18/05/2022.

3.2. Evènements antérieurs

La base de données RTM fait état d'un évènement tout à fait similaire (crue torrentielle avec érosion et charriage à l'aval du seuil) le 24/07/2000. Il s'agit de l'évènement référencé EV_25020. Les constats principaux sont les suivants :

- **Nature :** Ravinement dans la Combe de la Reclotte et engravement à l'aval. Fonctionnement sous forme de lave torrentielle (bourrelets latéraux).
- **Commentaires :** Le petit dispositif de correction torrentielle à l'altitude 1390 (seuil + digue RD) a bien fonctionné. Pas de débordement en RD, léger débordement en RG. Radier de seuil affouillé. Important ravinement/affouillement à l'aval du seuil jusqu'à 50 m en amont du Bar l'Eterlou (-0,5 à -2 m).
- **Impacts :**
 - Lieu-dit : Plan du Col RD 526 : engravement chaussée RD 526.
 - Engravement du téléski du plan du Col (pas de dégâts notables).
 - Les dépôts ont léché la terrasse du Bar-Restaurant l'Eterlou.
 - 0,5 ha de terres cultivées touché.

4. Constats et Observations / visite de terrain

Une visite de terrain a été réalisée le mardi 5/07 par :

- J.Meunier, technicien RTM du secteur Valbonnais/Matheysine
- F. Benetto (SERACO – Adjoint à la commune de Chantepérier)
- André Blanc (adjoint à la commune de Chantepérier)
- Brice Noirot (SYMBHI – UT DRAC)

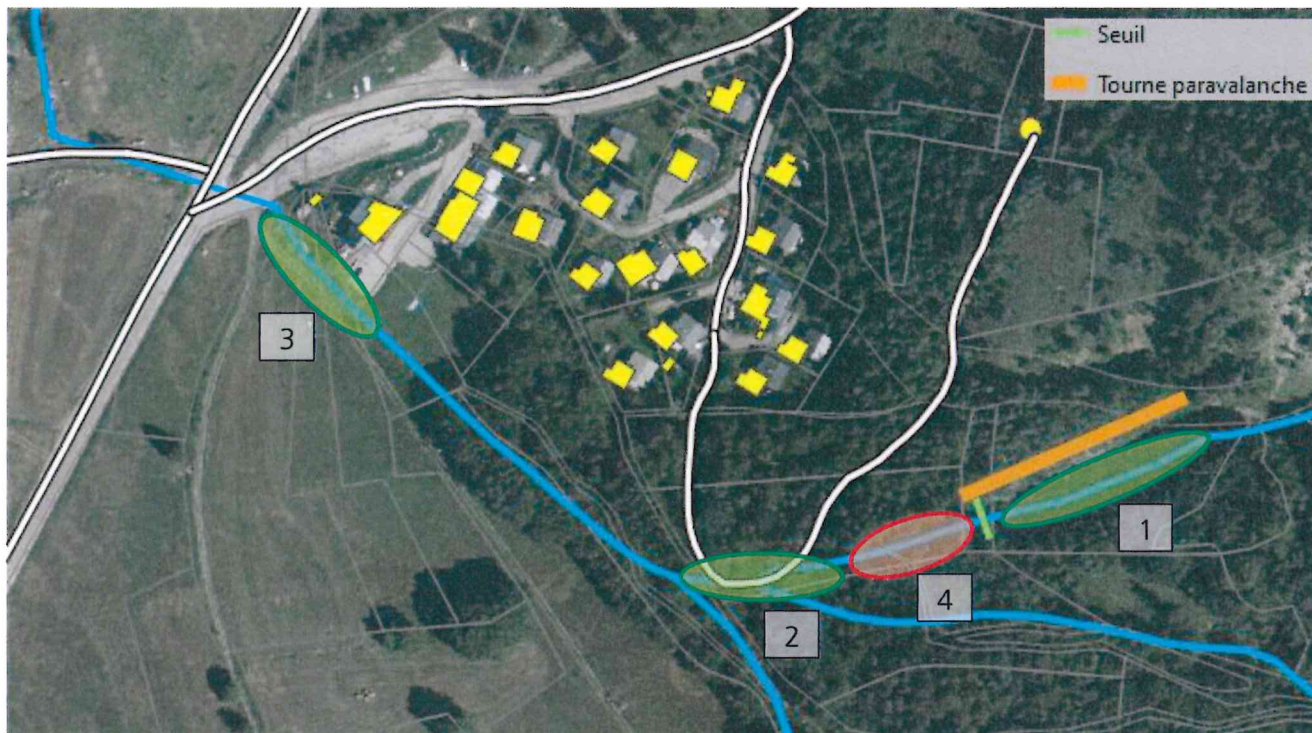


Figure 5 Zones de dépôts et d'incision du lit de la Reclotte

La Reclotte a été parcourue jusqu'au niveau de la tourne paravalanche. La crue du 18/05 a conduit à dessiner le fonctionnement morphologique suivant du lit :

- **Zones de dépôts dans le lit (en vert sur la carte ci-dessus):**
 1. Une zone de dépôt massive en amont du seuil (environ 300m³)
 2. Une zone de dépôt dans le lit au niveau du virage de la piste menant au réservoir d'eau. Ce dépôt a occasionné un petit débordement liquide qui a suivi la piste en direction du lotissement. Il a toutefois été repris par un renvoi d'eau.
 3. Une zone de dépôt en amont de la caisse du téléski. Ce dépôt a été provoqué par l'obturation du busage situé sous le bâtiment de la caisse. Il est probable qu'en l'absence d'obturation, les matériaux auraient pu transiter sans problème dans le secteur (matériaux plus fins et lit chenalisé).



Figure 6 Zone de dépôts 1 (à gauche) et 2 (à droite)



Figure 7 Zone de dépôt au niveau du télési (zone 3)

- **Zone d'incision du lit (en rouge sur la carte ci-dessus)**

4. A l'aval immédiat du seuil, le lit est incisé sur une trentaine de mètres et menace la stabilité de l'ouvrage. L'incision est accentuée à l'aval de la confluence avec la combe médiane qui a sans doute redonné de la capacité érosive à la Reclotte en apportant de l'eau claire (combe sans activité torrentielle récente).



Figure 8 Zone d'incision à l'aval du seuil (radier parafouille bien affouillé)

Les deux combes qui se jettent dans le Reclotte ne présentent pas de signes d'activité torrentielle récente (mais de vieux bourrelets de laves sont cependant visibles). Cette possible extinction de l'activité torrentielle peut s'expliquer par l'important reboisement des bassins versants de ces deux combes. Ce n'est pas le cas de la combe de la Reclotte qui possède toujours des zones d'érosion active évidentes.

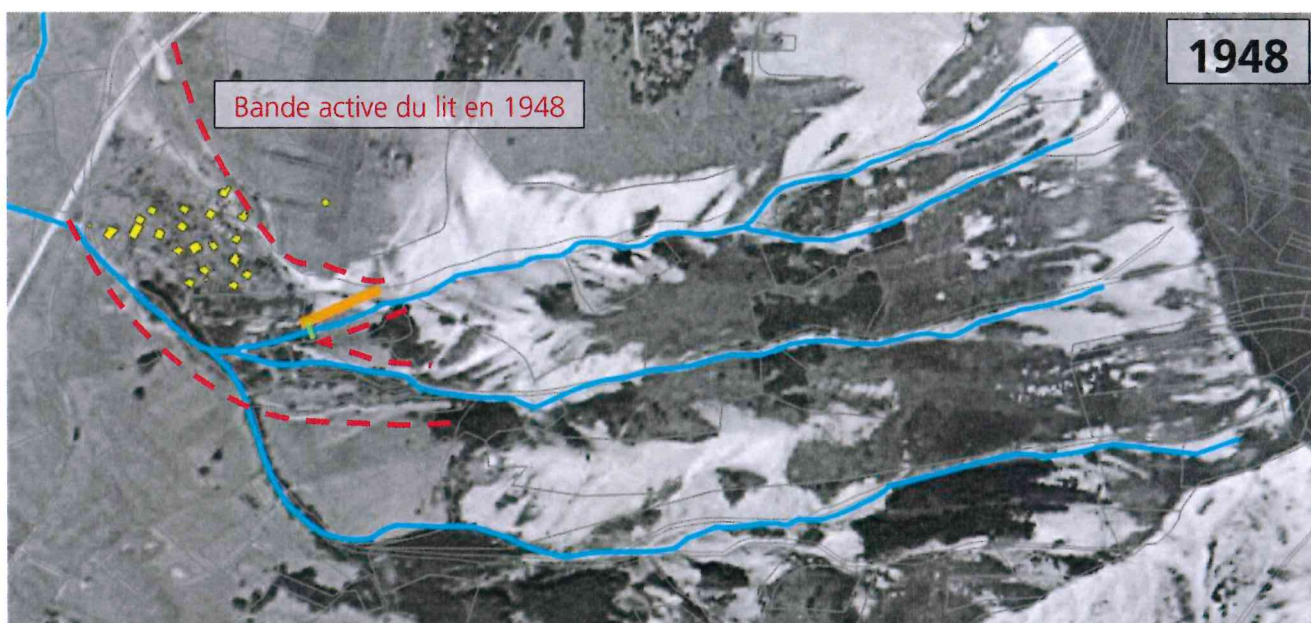




Figure 9 Comparaison des vues aériennes de 1948 et 2021 (IGN)

5. Solutions proposées

5.1. Solution d'urgence « a minima »

Ce programme d'action vise à mettre rapidement en sécurité les enjeux et prévenir de nouvelles arrivées de matériaux.

Par ordre de priorité, les actions suivantes seraient à entreprendre :

1. Curage de la zone 2 afin de redonner de la capacité au lit. Les matériaux extraits seront réutilisés pour rehausser la piste du réservoir au droit de la zone curée.
2. Reconstruction de l'ouvrage de la caisse du téléski et curage de lit dans la zone 3. La présence de flottants de grande taille suggère d'éviter les busages circulaires. Préférer un ouvrage de type dalot, ou mieux, une remise à surface libre de la Reclotte (avec mise en place d'une terrasse/passarelle en bois pour maintenir l'accès à la caisse). Les contraintes d'emprises sont importantes (parcelles privées + transformateur EDF à proximité). Dans le cas d'ouvrages fermés, une grille piégeant les flottants devra être mise en place quelques mètres à l'amont de l'entrée.
3. Mise en place d'enrochements secs à l'aval du radier du seuil et réfection berge rive droite du radier qui se fait contourner (recharge en matériaux + blocs).
4. Curage en amont du seuil. Cette opération est à éviter dans un premier temps afin de ne pas aggraver l'incision à l'aval du seuil. Elle s'avèrera peut-être nécessaire ultérieurement s'il n'est pas possible de gérer l'afflux de matériaux plus à l'aval.

Le torrent de la combe la plus méridionale, qui conflue avec la Reclotte au niveau du virage de la piste du réservoir, présente un lit peu marqué et sujet aux débordements. Un renvoi d'eau est à réaliser afin que l'eau n'atteigne pas la piste de ski toute proche.

5.2. A plus long terme...

- Les actions suivantes pourraient être envisagées si les parties prenantes les jugent opportunes :
- Une étude visant à conduire une meilleure analyse du transport solide du torrent serait à réaliser. Cela implique également la réalisation d'un levé topographique pour l'étude des profils en longs.
- La réalisation d'un piège à flottant / plage de dépôt plus en aval (à définir avec l'étude).
- Poursuivre les efforts de reboisement des zones d'érosions actives (indépendamment de l'étude).
- Création d'un ouvrage sous la RD526 ainsi que d'un exutoire vers la Lignarre.

6. Conclusion

La combe de la Reclotte présente toutes les caractéristiques d'un bassin torrentiel actif dont l'afflux de matériaux se doit d'être géré compte tenu de la présence d'enjeux.

Des solutions existent et doivent faire consensus sur leur nécessité ainsi que leur financement dans un contexte administratif complexe encore à préciser.

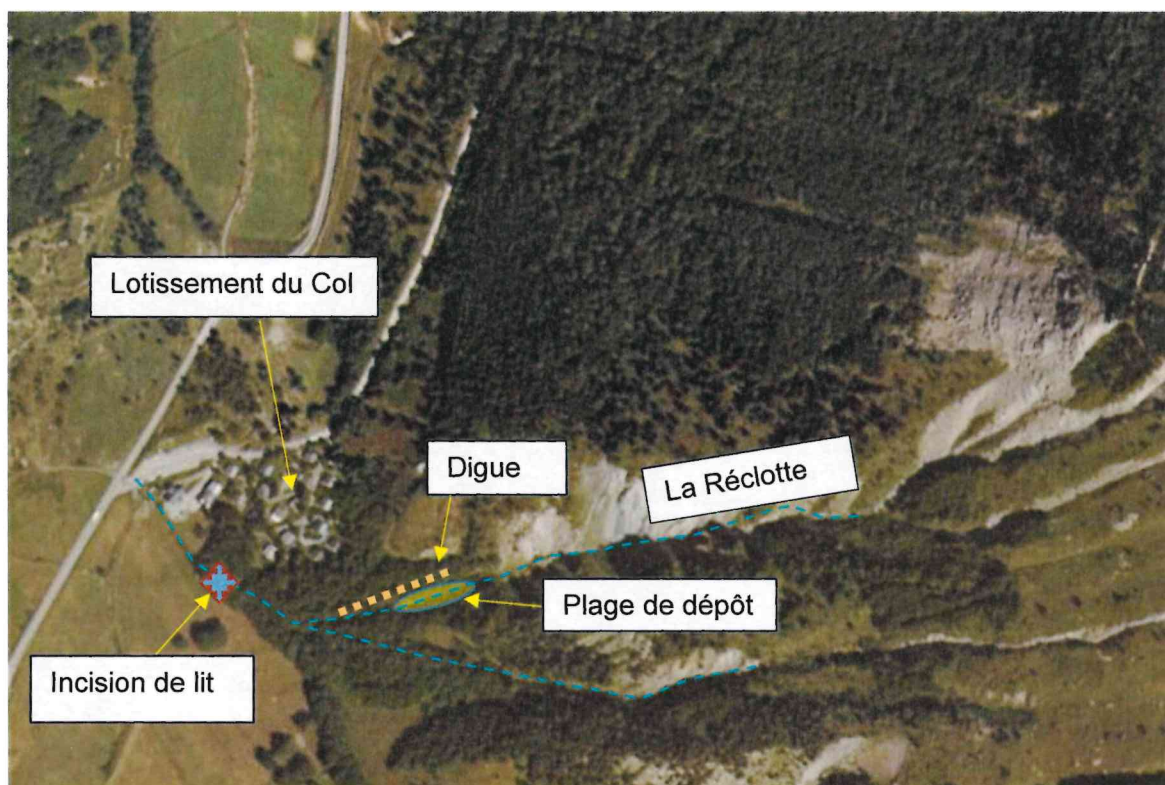
Rédacteur de l'avis OFFICE NATIONAL DES FORETS Service RTM - Secteur C 160, Rue Principale 38740 VALBONNAIS S. TEUNIER	Validation L'Ingénieur des Travaux RTM  Mathieu Schmitt
---	--

Situation

Territoire :

Commune d'Ornon

Ouvrage, lieudit : Plage de dépôt, digue rive droite Combe de la Reclotte



Nature intervention :

Date de la visite : 19/10/2016

Visite de contrôle du fonctionnement de cet ouvrage notamment suite à la réalisation de la carte d'aléas sur la commune d'Ornon.

Expertise efficacité ouvrage

Diffusion :

→ Mairie

→ RTM 38

Auteur de la fiche CHANEAC Roland : Tél. : 04 76 80 00 30 Mobile : 06 07 16 57 60

Mèl : roland.chaneac@onf.fr

Validation : Claude Barthelon

Description du site

Nature et état :

Dans le cadre de l'aménagement du lotissement du col d'Ornon, des travaux de protection vis-à-vis des avalanches et crues torrentielles de la combe de la Réclotte ont été réalisés par le SERACO en 1984-1985.

Ces travaux ont consisté :

- A construire une digue paravalanche de 100m de longueur à l'apex du cône torrentiel
- A construire un seuil en BA pour assoir à l'amont une plage de dépôt
- A rectifier le lit à l'aval de ce seuil

Enjeux :

Habitations commerce du col d'Ornon.

Antécédents :

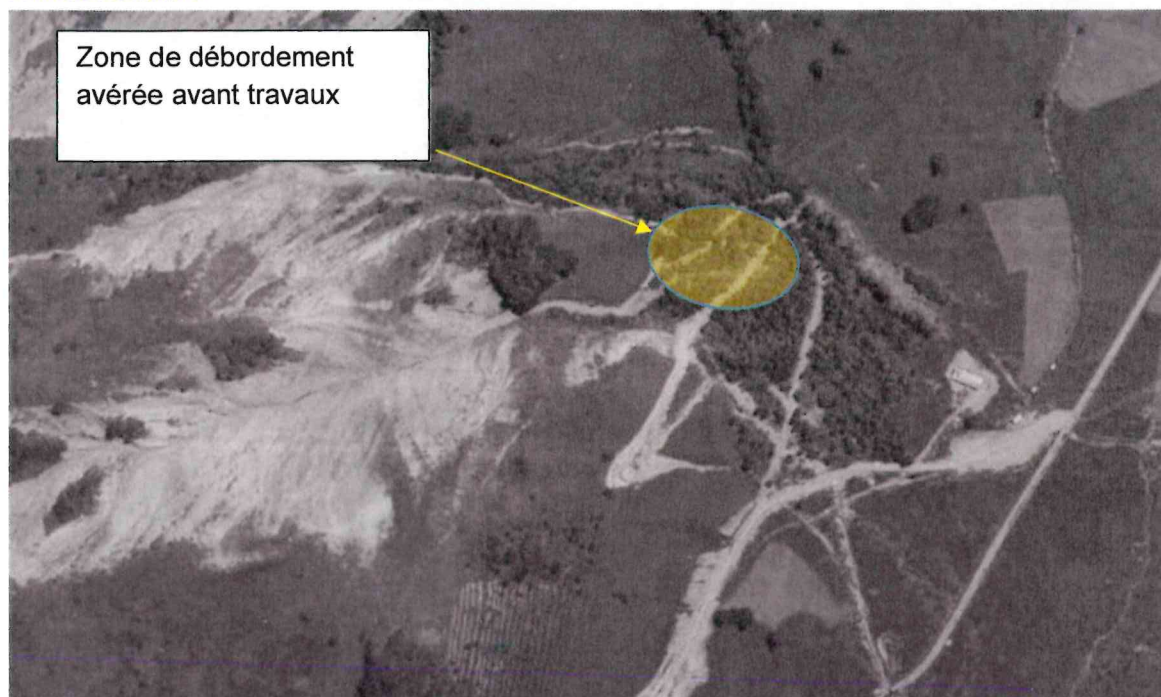


Photo aérienne IGN 1970.

Diagnostic

Désordres observés voir carte ci-dessus

- ☞ Amont plage de dépôt : lit peu encombré ; RAS
- ☞ Plage de dépôt : dépôt de sédiments torrentiels estimés à 1.2m d'épaisseur en moyenne.
- ☞ Au niveau du seuil, la revanche par rapport au sommet de digue RD est seulement de 1,5m à 2m. Ceci constitue incontestablement une faiblesse dans le dispositif, vis-à-vis du risque torrentiel et surtout avalanche.
- ☞ Seuil : en bon état malgré le développement de la végétation. Léger affouillement.

☞ A l'aval du seuil, chenal étroit, peu incisé excepté 50m en amont de la lisière inférieure du bois. Gabarit insuffisant niveau du restaurant avec risque de débordement rive droite. La gare de départ du téléski peut être fortement impactée par les écoulements torrentiels.

Sur tout le linéaire du torrent (du seuil naturel rocheux à la confluence avec affluent RG) : présence de recrues de végétation : bouleaux frênes essentiellement.

Observations complémentaires :

Fonctionnement avalancheux EPA : en 2010 l'avalanche a atteint le seuil d'alerte sans le dépasser (1375m) ; 10 événements sont arrivés en amont ($\geq 1400\text{m}$) de la plage de dépôt depuis 1985, année de première observation. La dernière observation date de 2014 à 1400m d'altitude. Aucun débordement RD n'a été signalé.

Les dépôts torrentiels dans la plage de dépôt sont de type charriage, et pour partie, des laissés d'avalanches.



Figure 1 Plage de dépôt altitude 1375m vue vers l'aval



Figure 2 Seuil PDD en 2016



Figure 3 Seuil PDD en 1992

Propositions d'intervention :

Historique :

Il n'y a jamais eu à ma connaissance de travaux d'entretien de ce dispositif (maîtrise végétation, curage dépôts)

Travaux et actions proposées :

Travaux de 1^{ère} urgence

Déboisement de la plage de dépôt, berges rive droite et gauche, crête de digue RD sur un linéaire de 180m (environ 3500m²). Traitement des résidus d'exploitation broyage ou mise en tas hors torrent ou évacuation) : **cout estimatif 3500€ HT**

Travaux nécessaires visant à améliorer l'efficacité actuelle du dispositif en lui redonnant au moins ses caractéristiques initiales (hauteur utile...) :

Déboisement complémentaire RD au delà de la digue (500m²) pour permettre la mise en dépôt des matériaux de curage, de la PDD jusqu'à la confluence. **Cout estimatif 500€ HT**

Curage plage de dépôt sur 1m d'épaisseur en moyenne, 600m² et recalibrage du lit à l'aval du seuil (80m). Rechargement de la digue RD avec les matériaux de curage. Régalinge et compactage sommaire engin chenillé ; **Cout estimatif 2000€ HT**

Réservation de quelques blocs pour conforter le seuil BA à l'aval et pavage de lit zone incisée aval. **Cout estimatif 500€ HT**

Soit un total de 6000€ HT

Remarque : Il ne s'agit pas de redéfinir avec les modalités et contraintes actuelles un ouvrage de protection mais bien d'un entretien d'un dispositif existant, dimensionné avec les connaissances, contraintes et règles de son époque de conception.